

COMMUNE DE LA TABLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31 JANVIER 2025

Membres en exercice : 9
Membres présents : 7

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de La Table, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ, Maire.

Présents : Jean-François CLARAZ, Christiane GIRARD, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Patrice CHAPPELLET, Lina NOVEL CATIN, Geoffrey THOMAS

Absents Excusés : Michel FORAY procuration donnée à Claudine PERRIN
Clément JACQUEMMOZ procuration donnée à Lina NOVEL CATIN

Secrétaire de séance : Claudine PERRIN

Ordre du jour

1. Convention de fourrière avec la S.P.A
2. Rapport de suivi sur l'artificialisation des sols pour la période 2021-2024

Urbanisme – Travaux - Affaires Communales

Le procès-verbal du conseil municipal du 06 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité

1. CONVENTION DE FOURRIERE AVEC LA S.P.A (DELIB 2025.01.01)

Le Maire rappelle qu'une convention de fourrière avec la SPA de Chambéry a été signée le 27 décembre 2017, avec prise d'effet le 1er janvier 2018, pour les chiens errants et pour la prise en charge de tous les animaux de compagnie en état de divagation, à l'exception des chats sauvages. Il précise que, par délibération 2018.09.06 du 14 septembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé l'évolution du coût annuel de l'adhésion, qui est de 0,75€ par habitant, ainsi que des frais de déplacements de la S.P.A., fixés à 1,40 € par km.

Par courrier du 12 novembre 2024 adressé à la commune de LA TABLE, la S.P.A. de SAVOIE informe des évolutions décidées par leur Conseil d'administration concernant les tarifs : 0,85 € par habitant et 1,80 € de frais de déplacement (frais d'essence, d'entretien et de personnel). Ces nouveaux tarifs seront applicables dès le 1er janvier 2025, après retour de la convention signée

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de fourrière avec la S.P.A

2. RAPPORT DE SUIVI SUR L'ARTIFICIALISATION DES SOLS POUR LA PERIODE 2021-2024 (DELIB 2025.01.02)

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 fixe l'objectif d'atteindre la « Zéro Artificialisation Nette des sols » (ZAN) d'ici 2050. Pour y parvenir, un objectif intermédiaire a été défini : réduire de moitié la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente. Toutes les collectivités territoriales doivent intégrer cet objectif dans leurs stratégies d'évolution, en mettant l'accent sur la sobriété foncière dans leurs politiques publiques.

Conformément à l'article L. 2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit produire un rapport local de suivi de l'artificialisation des sols trois ans après l'entrée en vigueur de la loi. Ce rapport doit inclure des données sur la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, exprimées en hectares et en pourcentage de la superficie du territoire. Le premier rapport, couvrant la période 2011-2021, sert de référence pour évaluer l'objectif de réduction de 50% à atteindre entre 2021 et 2031. Le rapport est soumis à délibération.

Le Maire explique qu'il a choisi de présenter au Conseil les deux sources d'informations disponibles sur l'artificialisation, bien qu'il existe des divergences entre les données. Selon Métropole Savoie, l'espace artificialisé sur la commune est de 1,1 hectare entre 2011 et 2021, tandis que l'État estime cette surface à 1,5 hectare. La commune doit réduire cette consommation de 50 % entre 2021 et 2031. Le Maire souligne également que la loi est actuellement controversée. La commune devra mettre en cohérence ses documents d'urbanisme avec le SCOT et les exigences de la loi ZAN au plus tard en 2028.

Le rapport soumis à délibération est celui proposé par Métropole Savoie, car il inclut une prospective pour 2021-2023. Après présentation, les conseillers municipaux prennent la parole. Il ressort des discussions que les données fournies manquent de cohérence : il n'y a pas de correspondance entre ce qui est constructible sur la commune et ce qui est attendu par la loi. La méthode utilisée pour établir le rapport est également jugée floue.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté avec deux voix pour et sept abstentions, en raison des incohérences et du manque de clarté du rapport (FORAY Michel, PERRAZ Chantal, PERRIN Claudine, CHAPPELLET Patrice, THOMAS Geoffrey, NOVEL CATIN Lina, JACQUEMMOZ Clément),

QUESTIONS DIVERSES

URBANISME

Déclaration préalable

<u>ACCORDÉES</u>		
GRILLOTTON Fabien	Repidon	Isolation extérieure, changement menuiseries, pose d'un groupe climatisation.
HOUSSAY Mathilde	<u>Le Défay</u>	Modification des ouvertures, remplacements d'huisseries, pose de volets roulants
PLANETE +	<u>Les Curtets</u>	Pose de panneaux photovoltaïques
DA CRUZ Paulo	<u>Les Curtets</u>	Changement de couleur de crépis, pose de volets roulants

Permis de construire

<u>DÉPOT</u>		
VERZAT Xavier	Les Boissards	Réhabilitation d'une maison ancienne
BAPTISTE Leslie	<u>Les Boissards</u>	Construction d'un CARPORT et pose de panneaux photovoltaïques

<u>ACCORDÉ</u>		
CHAPPELLET Patrice	Le Mollard	Construction de deux hangars agricoles

Certificat d'urbanisme opérationnel

<u>DÉPOT</u>		
CENTURY 21	Les Fugains	Construction d'une maison individuelle Parcelles A631 et 632

TRAVAUX

À PRÉVOIR

RÉSERVE INCENDIE

Les cuves sont restées en eaux depuis la reprise des fuites constatées l'an dernier. Afin de pouvoir les mettre en service sur le réseau AEP, il est nécessaire de procéder à leur nettoyage.

Un devis a été présenté à la commune, par le biais de l'entreprise BARON qui était maître d'œuvre sur ce chantier.

DÉMOLITION VUILLERMET :

Deux devis pour la pose d'une isolation extérieure et enduit sur le pignon sont présentés.

Des nouveaux devis seront demandés pour une finition tenant compte au mieux des imperfections du support.

Une réflexion est engagée pour envisager l'aménagement futur à l'emplacement de l'ancienne construction.

CHEMIN DU BASSIN AU VILLARD

Pour donner suite au reprofilage du chemin du bassin, la commune sollicite un géomètre expert pour réaliser le bornage des parcelles impactées par les travaux.

ALLEE DU GENEPI AU VILLARD

Les propriétaires impactés ont trouvé un accord, le reprofilage du chemin est prévu

IMPLANTATION POTEAU ELECTRIQUE REPIDON

La commune mandate un géomètre pour reprofiler la voie communale « chemin des Lavanchines » et délimiter la position du poteau électrique.

TRAVAUX EN COURS

REFECTION DU RESEAU A.E.P. DES COTES (Tranche de Sous la Roche aux Verollets)

Le bureau d'étude BARON a présenté son projet de DCE.

Planning :	1ere quinzaine de février 2025	Mise en ligne DCE
	2eme quinzaine de mars 2025	Analyse des offres
	2eme quinzaine d'avril 2025	Notification des marchés
	Mai 2025	Préparation de chantier
	Juin 2025	Début des travaux
	Septembre 2025	Fin des travaux

PONT DE LA PROVENCHERE

Le bureau d'étude I.O.A a recalé son planning comme suit

Planning :	Juin 2025	Mise en ligne DCE
	2eme quinzaine juillet 2025	Notification des marchés
	Août 2025	Préparation de chantier
	Septembre 2025	Début des travaux
	Novembre 2025	Fin des travaux

AFFAIRES COMMUNALES

BATIMENT COMMUNAL LE VILLARD

Le conseil municipal doit réfléchir au devenir de ce bâtiment, patrimoine incontestable de la commune, Classé G (passoire thermique) avec toutes les conséquences qui en découlent.

L'OPAC doit prochainement faire une nouvelle proposition financière pour mise aux normes.

BUDGET

Présentation des résultats provisoires sur 2024

Fonctionnement

Dépenses budgétisées 778 266.32€ consommées 414 098.36

Recettes budgétisées 778 266.32€ consommées 442925.07€

Investissement

Dépenses budgétisées 292 147.39€ consommées 94086.12€

Recettes budgétisées 292 147.39€ consommées 111 953.88€

ACQUISITION IMMOBILIERE

Une proposition d'acquisition foncière est présentée au Conseil Municipal. Un débat s'engage, le Conseil Municipal n'est pas opposé à cette acquisition qui pourrait servir de stockage de bois déchiqueté pour une éventuelle future chaufferie.

Le Maire fera une proposition financière au propriétaire.

CHALET DE CHAMPENET

Geoffrey Thomas fait part du mauvais état général du chalet faute d'entretien et vandalisme.

L'ACCA « Le Champet » se propose d'acquérir et rénover ce bâtiment pour en faire à terme un local réservé à l'association et à ses adhérents.

Le conseil municipal ne s'oppose pas à cette vente, toutefois des vérifications administratives et réglementaires sont nécessaires pour la valider.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le P.C.S. est en cours d'élaboration

Une réunion sera organisée prochainement

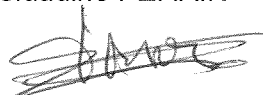
QUESTIONS DIVERSES :

Voirie : un état des lieux des routes à entretenir sera fait au printemps.

Prochain conseil municipal vendredi 4 avril 2025 à 18h30

La séance est levée à 20h50

La Secrétaire de séance
Claudine PERRIN



Le Maire
Jean-François CLARAZ

